

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 11 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 11 MARS à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

Présents : M. Olivier RIETMANN, Mme Yvette MADRON, M. Jean-Louis BILLY, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Dominique DIDIER, M. Ludovic LEVERT, Mme Audrey BAVARD, Mme Agnès LALLEMAND, M. PIGHETTI Alexandre, Mme DEPAOLA MARTINEZ Francine, M. PIMONT Gérard, Mme PAYEUR Virginie,

Date de la convocation

04 MARS 2019 2019

Date d'affichage

12 MARS 2019

Absents excusés : M. PERRIN Patrick, Mr MASSARDI Christophe, M. ODRION Alexandre, Mme FIDON Maria-Laura.

Pouvoirs : Mr Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à Olivier RIETMANN, Mme PERRIN Charlette donne pouvoir à Olivier SIMONIN.

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/17

*** Demande de prorogation du prêt relais subventions**

Monsieur le Maire rappelle au Membres du Conseil Municipal que la commune a décidé lors de la séance du 01 février 2017 de réaliser un prêt relais subventions numéro 08746746 d'un montant de 1 650 000 € sur une durée de 2 ans auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour financer les travaux de rénovation et de réhabilitation du centre-ville.

Cependant, nous avons sollicité la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour demander une prorogation d'une année compte tenu que nous sommes dans l'attente du paiement du FCTVA, qui nous permettra de rembourser ce prêt relais subventions.

Les modalités de remboursement du prêt relais subventions sont les suivantes :

En 2018, la Commune de Jussey a réglé la somme de 750 000 €, il reste donc 900 000 € à rembourser.

Nous validons un remboursement de 700 000 € au 04 Avril 2019 dont l'échéance était fixée au 16 Mars 2019 et le solde du prêt relais subventions soit 200 000 € sera remboursé dans un an maximum.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une prorogation d'un an du prêt relais subventions numéro 08746746
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler le prêt relais subventions numéro 08746746 comme indiqué dans les modalités de remboursement ci-dessus

Voté à l'unanimité 15 POUR et 2 ABSTENTIONS (Mr Olivier SIMONIN et Mme PERRIN Charlette).

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**